

Image not found or type unknown



## je viens de me faire licencier

Par **alléluiah**, le **22/09/2011** à **19:24**

bonjour

pour en revenir au licenciement de mon conjoint qui est barman il a recue sa lettre de confirmation de licenciement.

Donc est-ce que dans le cadre de ce licenciement il a droit a des heures de recherche de travail et de combien d'heures par jour,a-t-il le droit?merci

Par **P.M.**, le **22/09/2011** à **20:14**

Bonjour,

Décidément, vous ne comprenez pas qu'il est inutile d'ouvrir à chaque fois un nouveau sujet...

Les heures de recherche d'emploi doivent être prévues par la Convention Collective applicable...